

Syndicat CGT des Communaux Vieux-Condé et  
Environs.

**BULLETIN D'INFORMATIONS N°2**  
**C.I.A (Complément indemnitaire annuel)**

**Lettre ouverte aux agents communaux.**

***Et en réponse au courrier qui vous a été adressé le 17 novembre 2023.***

Chers Collègues,

« Soucieux de votre implication dans l'exercice de vos fonctions, il me semblait pourtant important de la valoriser »

Voilà comment se termine le courrier de Monsieur le Maire.

Dès lors, a-t-on besoin d'un syndicat devant une si belle déclaration envers vous mes très chers collègues ?

Aujourd'hui, dans un climat apaisé et plein d'espoir avec, nous vous le rappelons, le geste admirable décidé par M. le Maire de tripler le montant du C.I.A., nous souhaitons juste rectifier quelques petites erreurs de date et de destinataire.

Le C.I.A. part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir a été accordé en 2018.

En effet, et plus sérieusement, cité en « cause » la C.G.T. en 2015 pour une mise en place du C.I.A. en 2018, est une première « gageure » de la part de notre élu.

A l'époque, il avait été noté je cite « qu'une enveloppe budgétaire sera constituée chaque année à compter de l'année 2018 et sera déterminée en fonction des ressources de la collectivité. »

Au vu des élections professionnelles de 2018 nous n'étions plus en capacité de discuter sur de quelconques sujets dans les instances paritaires car seul la C.F.D.T. était élue pour défendre les salariés.

Nous pouvons comprendre ce petit égarement car l'implication envers nos collègues demande de la constance et du sérieux dans le temps, vous en conviendrez.

Par ailleurs, le choix qui est fait par M. le Maire aujourd'hui **d'augmenter l'enveloppe budgétaire passant de 10 000 à 30 000 euros en direction du personnel communal nous semblait parfait.** Nous l'avions annoncé à la réunion du 13 novembre devant l'ensemble des membres élus au C.S.T. et avons souligné le fait que la rémunération est l'une des priorités de notre organisation syndicale.

Concernant le groupe de travail, notre élu syndiqué n'avait assisté qu'à une seule réunion et nous ne savions pas qu'il était possible de le remplacer, en cas d'absence, par un autre membre.

Aussi, lors du C.S.T. du **13 novembre**, il était évident de débattre et d'échanger sur ce qu'avaient apporté les diverses séances de travail concernant les 2 propositions.  
Car conscient du travail réalisé par les collègues nous voulions plus d'explications.

Pour la FAFPT la 1ere proposition à 190€ **brut** était la meilleure car pour les 270€ **brut** il n'était pas possible d'attribuer à tous les agents cette somme !

Le débat était dès lors lancé et nous n'étions pas tous d'accord sur les **critères** d'attribution.  
Pour notre part nous ne voulions pas du critère **absentéisme** remplacé ensuite par **présentéisme**.  
Pour exemple :

**Un agent en arrêt maladie est pénalisé de 90€ pour (congé maternité, congé paternité, longue maladie, maladie professionnelle, accident du travail etc.).**

Nous avons même évoqué le fait, qu'en pleine crise d'inflation sérieuse **qui impacte le moral de tous nous ne voulions pas une rémunération au mérite une pratique à la tête du client !**

Comprenez chers collègues, qu'il soit normal d'avoir différentes opinions car les membres représentant le personnel sont élus au sein de divers syndicats.

Après plusieurs échanges, nous avons été conviés à discuter à l'intersyndicale afin de chercher un compromis.

Lors de nos débats, un membre de la FAFPT souhaitait laisser le critère absentéisme tout en précisant que des agents abusaient d'arrêt maladie.

Nous lui avons évoqué le fait que personne ne peut aller à l'encontre d'un certificat médical délivré par un professionnel de santé.

Concernant ce point et pour ne pas perdre 90€, nous avons ensemble proposé la somme de 45€ pour un arrêt allant jusqu'à 30 jours.

De retour dans la salle de réunion, un membre de la FAFPT a exposé la suggestion, néanmoins, cette négociation ne nous satisfaisait pas car nous voulions le **retrait total** du critère.

Les discussions ont repris et un membre élu du collègue employeur a affirmé sa position sur le retrait du critère. Nous étions sur le point d'aboutir, lorsqu'un membre FAFPT n'a pas voulu accepter cet accord prétextant que nous n'avions pas dit cela à l'intersyndicale.

M. le Directeur Général des Services, présent à la réunion a stoppé le débat et décidé de revoir les propositions lors d'un prochain C.S.T.

Ainsi, les agents resteront avec l'attribution du CIA de 100€ **net**, ou seul M. le Maire pourra décider d'attribuer la 1<sup>er</sup> ou la 2<sup>ème</sup> proposition avec nous l'espérons le retrait du critère présentéisme.

Sachez, Chers Collègues, que notre lutte sera toujours auprès de vous. **Nous sommes à l'écoute de toutes vos revendications impliqués dans l'exercice de nos fonctions** et nous ferons remonter les différentes informations.

D'ailleurs sachez dès à présent, que devant la présente générosité de notre Maire en lien avec la reconnaissance de votre implication, nous avons adressé un courrier à l'intersyndicale à propos de la prime d'inflation **qui concerne les agents territoriaux**.

*Nous sommes à votre écoute.*

**Pour le syndicat C.G.T. des Communaux  
De Vieux-Condé et ses Environs  
Les membres élus (e)**